

Lundi 24 janvier 2022

Crise sanitaire – L'Adami toujours aux cotés des artistes !

Les artistes ont été de nouveau touchés de plein fouet par la cinquième vague de la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques : reprise épidémique, réduction des jauges des salles de spectacle, artistes et équipes positifs, désertion du public... ont engendré reports et annulations en cascade.

Dans ce contexte, comme elle l'avait fait en 2020, l'Adami se mobilise pour soutenir les artistes-interprètes.

Les aides attribuées aux projets de spectacle reportés ou annulés sont maintenues dès lors que les rémunérations ont été versées aux artistes, y compris sur les dates passées en activité partielle et pour lesquelles l'aide de l'Adami permet de compenser le reste à charge. Les salaires des artistes engagés dans les spectacles reportés ou annulés qu'elle soutient financièrement seront donc assurés.

Enfin, si le projet est annulé sans report, ni indemnisation, ou si le report s'envisage au-delà de fin 2022, les dossiers seront examinés en fonction des situations.

Ces mesures complètent celles prises pour renforcer notre fonds de solidarité « Droit au cœur » qui répond aux situations personnelles des artistes les plus urgentes. Face aux conséquences de la crise, les deux volets de ce fonds ont été portés à 400 000 € pour l'entraide sociale et à 250 000 € pour l'aide au titre de la perte d'activité due à la crise sanitaire.

Contact presse
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous